

Waremme, le 25 mai 2018

Opération de Développement Rural - Héron
Compte rendu de la consultation des riverains et associations
concernant le projet de Maison de Village
à WARET-ŒVÊQUE, le 24 mai 2018

Présents :

Nombre d'habitants : 32 personnes

Associations représentées : ACRF, ASBL les Compagnons du Moulin de Ferrières, Cercle paroissial de Couthuin, Comité des fêtes Waret, Couthuin Sports, Fabrique d'Eglise, Invictus, Joueurs de cartes de Héron, Ruralité asbl, Saint-Vincent de Paul.

Pour la CLDR :

- **Citoyens :** Valérie BLERET, Françoise COLLARD, Marie DELANGEN, Hélène FERON, Valérie FRIPPIAT, Manon LECOCQ, Corinne MAUS, Vincent VAN GEEL
- **Mandataires communaux :** Michel BOLLINGER, Patrick de CHANGY, Dominique DELCOURT, Eric HAUTPHENNE, Louis LAMBERT, Philippe THISE, Luc VIATOUR

Pour l'Administration communale : Isabelle EBROIN, ADL, agent relais de l'ODR ; Marie LESSIRE, RCA - Gestion des salles

Pour la FRW : Suzanne JADOUL, Vincent LEGRAND, Marc VAN DEN BROECK, agents de développement.

1. ACCUEIL DES PARTICIPANTS

Monsieur Michel BOLLINGER, président de la CLDR accueille les participants et explique le cadre et les différentes étapes qui ont amené à consulter les habitants de Waret-Œvêque sur ce projet de Maison de village.

2. DÉROULEMENT DE LA SOIRÉE

La présentation Powerpoint utilisée pour la consultation est consultable via le lien suivant : <https://goo.gl/BRud3j>

Les objectifs de la soirée sont :

- Rappeler aux participants les principes d'une Opération de Développement Rural ;
- Expliquer les raisons pour lesquelles un projet de Maison de village est envisagé à Waret-Œvêque ;
- Définir le concept de Maison de village ;
- Consulter les participants quant à leurs attentes et souhaits concernant cette Maison de village.

3. L'OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL (ODR) DE HÉRON

Une ODR est une politique proposée par le Gouvernement Wallon aux communes rurales permettant de définir des **projets et actions qui permettront d'améliorer le cadre et les conditions de vie** des habitants. Des subsides pourront être dégagés afin d'aider la Commune à les réaliser. Pour une Maison de village, le Développement rural intervient à concurrence de 80% pour la première tranche de 500.000€ et 50% pour les montants supérieurs. D'autres sources de financement pourront également être activées pour réduire au maximum l'investissement communal.

C'est une démarche qui impacte donc l'ensemble de la commune et aborde des thématiques très diverses, allant de l'environnement à l'aménagement du territoire, en passant par le lien social et la vie associative, le logement, la culture...

Pour s'assurer de la pertinence des thématiques retenues, cette démarche se base sur un diagnostic partagé que les habitants ont été invités à construire lors de consultations qui se sont déroulées pour la commune de Héron dans la première partie de l'année 2016.

Ce sont ainsi quelque **250 personnes qui se sont exprimées**, soit lors d'entretiens individuels, soit lors de soirées organisées dans chacun des villages de la commune.

Ce diagnostic a servi de base au travail de la **CLDR, une commission composée de 30 citoyens volontaires et de 10 mandataires**, qui a défini les thématiques sur lesquelles il fallait agir, sa vision d'avenir pour la commune et les projets permettant de la concrétiser.

La grande spécificité d'une ODR est donc la participation active des citoyens tout au long de la démarche.

4. POURQUOI UNE MAISON DE VILLAGE À WARET-L'EVÊQUE ?

L'ancien réfectoire de l'école communale de Waret-l'Evêque a longtemps accueilli les fêtes de village. Cette occupation a généré un certain nombre de situations qui étaient incompatibles avec les exigences d'hygiène et de sécurité que les parents attendent pour un réfectoire d'école (salle mal nettoyée, débris de verre, dégradations). Le Collège communal a donc décidé de réserver cette salle, qui a entretemps été reconstruite pour répondre à des normes plus actuelles, à sa fonction première.

Lors de la phase de diagnostic, toutes les personnes consultées – à savoir les personnes-ressources qui jouent un rôle sur le territoire, les citoyens et les membres d'associations - ont souligné que la vitalité de la vie associative à Waret-l'Evêque, principal facteur de lien social, souffrait de ce manque d'infrastructure permettant d'organiser des événements. En effet, il n'y a actuellement aucun local permettant d'abriter des activités régulières (clubs de jeux, ateliers, conférences, réunions) ni les événements fédérateurs organisés par le comité de village. Ce dernier a pour unique solution de louer un chapiteau et ses équipements (chauffage, éclairage, bar, mobilier) dont le coût réduit ses bénéficiaires et met en péril la pérennité de ses activités.

Toutes ces personnes consultées ont donc clairement manifesté leur souhait de créer, dans le village, une salle polyvalente.

Le compte-rendu de la consultation villageoise est toujours consultable sur le site communal à l'adresse : <http://www.heron.be/waret-levecircque.html>

Onze autres salles, auxquelles s'ajoutera la salle du Moulin de Ferrières, sont également disponibles sur le territoire communal (Tableau à consulter ici : <https://goo.gl/DsuxBF>) et pourraient accueillir diverses manifestations. Les personnes interrogées lors des consultations, tout comme les participants à la

consultation de ce soir, ont mis en avant la difficulté d'inciter les habitants à participer à des événements organisés hors de leur village.

Par ailleurs, une crainte régulièrement exprimée lors des consultations, et à nouveau manifestée ce soir, est le **phénomène de cité-dortoir** et la difficulté d'impliquer les nombreux nouveaux habitants à la vie villageoise. Pour améliorer le lien social et recréer du contact, les habitants ont souhaité pouvoir bénéficier **d'infrastructures permettant à la population de se rencontrer**.

Sur base de ce diagnostic partagé mettant en avant la richesse du dynamisme associatif, mais qui demande un soutien pour pouvoir perdurer, la **CLDR** s'est donné le défi suivant :

Demain, Héron ce sera une ruralité intégrant les nouveaux besoins et les nouvelles manières de vivre.

Elle manifeste par là sa volonté de restaurer la qualité des liens sociaux qui font la richesse des territoires ruraux, tout en reconnaissant que l'arrivée importante de nouveaux habitants nécessitera d'accepter des attentes et modes de vies différents.

Pour relever ce défi, la CLDR, s'est fixé trois objectifs :

1. *Aménager des espaces publics permettant les rencontres et favorisant la convivialité*
2. *Soutenir la dynamique associative et (re)créer des activités impliquant l'ensemble des Héronnais*
3. *Réussir l'accueil et l'intégration des nouveaux habitants*

Parmi les projets permettant d'atteindre ces objectifs, les membres de la CLDR ont dès lors proposé le projet de **Création d'une maison de village à Waret-l'Évêque**.

5. QU'EST-CE QUE MAISON DE VILLAGE ?

Une maison de village est une infrastructure communale, polyvalente, destinées à abriter des activités associatives sociales ou festives, initiées par les habitants.

Communale : il s'agira donc d'une infrastructure appartenant à la Commune de Héron et dont la gestion sera confiée à la RCA (Régie Communale Autonome). Cette dernière s'occupe entre autres de la gestion du centre sportif Héromnisports, de la salle Plein Vent et des salles communales, d'organisation d'événements à caractère public...

La gestion et le règlement d'ordre intérieur de cette future salle n'ont pas fait l'objet de cette consultation. Certains participants ont émis des craintes quant aux nuisances que ce type d'infrastructure risquait de générer. Une maison de village ne doit certainement pas constituer une entrave à la qualité de vie des voisins. Les riverains et habitants du village seront donc invités, une fois que le projet aura été affiné, à exprimer leurs attentes et co-construire le règlement permettant de garantir le juste équilibre entre la dynamique associative et la quiétude des riverains.

Polyvalence : le lieu devra être conçu de manière modulaire afin d'héberger une multitude d'activités différentes. L'accès et l'utilisation par les PMR sera garantie, les performances énergétiques tant des matériaux que des systèmes de chauffage et régulation de l'air feront partie intégrante de la réflexion comme le prévoit le décret du développement rural.

Activités : l'objectif principal d'une Maison de village, tel que l'ont souhaité les habitants et les membres de la CLDR, est de recréer du lien entre les habitants, développer la cohésion sociale et garantir l'intégration des nouveaux-venus. Elle accueillera donc les activités existantes et favorisera le développement d'activités initiées par les habitants : ateliers créatifs ou ludiques, expositions, conférences, fêtes villageoises et fêtes familiales, réunions communales, activités des seniors, de la maison des jeunes Hecowala, réunions communales, danse, gym et activités sportives ne nécessitant pas d'infrastructures particulières...

6. LOCALISATION

Afin de réduire le montant des investissements pour la construction d'une telle infrastructure, les membres de la CLDR ont privilégié les propriétés communales du village qui présentent chacune des avantages et des inconvénients.

- Terrain à l'arrière du presbytère : espace disponible, relativement peu de riverains, synergies possibles avec la Maison des Jeunes, proximité du cœur de village qui fait l'objet d'un projet porté par la CLDR afin d'en faire un lieu plus convivial. Peu de possibilités de stationnement à proximité.
- Terrain à l'arrière de l'école communale : espace disponible mais actuellement utilisé par les jeunes comme terrain de foot, synergies possibles avec l'école communale, possibilité d'utiliser la cour, accès aisé. Riverains plus nombreux ; parking aménagé dans le cadre de la première ODR, mais insuffisant.

Réaction des participants

Plusieurs participants ont évoqué la possibilité de scinder la maison de village en fonction de ses activités. L'organisation d'événements festifs pouvant, selon leur opinion, être déplacée dans un bâtiment qui devrait être construit à proximité du Héromnisports. Ils indiquent toutefois que l'accès au hall omnisports est aujourd'hui insuffisamment sécurisé. Le comité des fêtes de Waret-l'Evêque souligne en outre que des événements organisés en dehors du village n'attirent malheureusement pas autant de participants que lorsqu'ils se déroulaient dans le réfectoire de l'école. Les autres activités, moins festives et en plus petit comité, se feraient dans une salle au cœur du village.

Une autre possibilité suggérée par les participants serait de construire la maison de village sur un terrain à acquérir et dont la localisation permettrait de minimiser les nuisances (bruit, circulation).

Ces différentes propositions feront l'objet d'une réflexion approfondie au sein de la CLDR pour déterminer la meilleure solution.

7. CONSULTATION

Le but de la consultation est d'enrichir les premières réflexions des membres de la CLDR et de fournir au bureau d'étude en charge de la rédaction du Programme Communal de Développement Rural (PCDR) les éléments permettant de proposer un projet qui réponde aux souhaits du plus grand nombre et soit porté tant par la population que les mandataires et l'administration communale. Un projet qui permette de répondre aux objectifs que s'est fixé la CLDR, à savoir permettre les rencontres entre habitants, dynamiser la vie associative et faciliter l'intégration des nouveaux habitants.

Les participants ont été invités à se regrouper par table et à se mettre dans la peau d'un futur utilisateur de la salle qui aurait pour objectif d'organiser :

- Un événement festif
- Un événement culturel (conférence, exposition)
- Une activité régulière (tables de jeux, ateliers créatifs, catéchisme...)
- Un événement familial (anniversaire, communion...)

Chaque groupe avait pour mission de définir les espaces et équipement nécessaires, les espaces permettant le stockage et le rangement du matériel, les aménagements extérieurs, l'accessibilité et le stationnement.

Chaque groupe s'est prêté au jeu formulant des demandes qui, si elles étaient exaucées, impliqueraient la construction d'une infrastructure dont pourrait certainement s'enorgueillir une ville moyenne, tant ces demandes étaient ambitieuses pour un village de la taille de Waret-l'Evêque.

8. MAISON DE VILLAGE DE WARET-L'EVÊQUE : PROPOSITION DE SYNTHÈSE

La discussion qui a suivi le retour des différents groupes a permis de mieux définir les attentes des participants. Ce compte rendu ne reprendra donc pas leurs demandes de manière exhaustive, mais tentera de réaliser une synthèse des aménagements nécessaires pour permettre que s'y tiennent les différents types de manifestations évoquées lors des consultations.



Du stationnement en suffisance sera prévu à proximité de la salle. Les places les plus proches seront réservées au PMR. Le cheminement vers la salle sera facilement emprunté par ces derniers et sera éclairé. Des poubelles seront prévues pour maintenir la propreté des extérieurs. Un abri permettra de sécuriser vélos et motos.

Le site de la maison de village sera clôturé par de la végétation garantissant la sécurité des enfants. Un module de jeu ou un espace couvert sera prévu à leur intention. L'espace extérieur, éclairé, pourra être équipé de tables et chaises, et éventuellement d'un barbecue. Un espace couvert, éventuellement fermé, sera prévu pour les fumeurs et équipé de cendriers.

Le bâtiment répondra à toutes les normes de sécurité (accès PMR, sorties de secours, extincteur, trousse de premiers soins, voire défibrillateur) et se voudra innovant du point de vue de l'utilisation des ressources naturelles. Un soin sera apporté quant au choix du système de chauffage / climatisation, production d'énergie (panneaux solaires) ou évacuation des eaux usées (lagunage).

L'accès à la maison de village se fera par un sas permettant de réduire les nuisances sonores et les déperditions énergétiques. Ce sas pourra servir de pièce d'accueil et de vestiaire.

Des sanitaires accessibles aux PMR seront prévus. Une table à langer pourrait y être installée.

La salle principale pourra accueillir une centaine de personnes. Idéalement, un accès à une terrasse en dur permettra lorsque nécessaire d'en augmenter la capacité grâce à des tonnelles ou un chapiteau. Cette terrasse sera accessible par un cheminement carrossable permettant l'installation d'un food truck ou la livraison des cuisines et du bar.

La salle pourra être divisée en deux espaces (1/3 – 2/3) grâce à des cloisons amovibles. Elle sera équipée d'un bar pourvu de pompes, éviers et frigos. Des tasses et verres devraient pouvoir être entreposés à proximité.

Les revêtements de sol intérieurs et extérieurs devront être sélectionnés pour leur polyvalence et leur facilité d'entretien.

Les fenêtres disposeront de systèmes occultants pour les projections / expositions, l'éclairage pourra être orientable et son intensité réglable. Des cimaises seront prévues pour la suspension de tableaux et cadres.

De manière générale, une attention sera apportée à la qualité de l'acoustique mais également à l'insonorisation de la salle pour minimiser les nuisances. Les participants ont manifesté leur opposition à l'organisation d'événements tels que concerts ou spectacles bruyants. La salle Plein Vent équipée d'une scène sera privilégiée pour la tenue de ce type de manifestations. Ils proposent également que la future maison de village soit équipée d'un limiteur de décibels coupant l'alimentation électrique en cas de dépassement.

Une cuisine disposant d'un accès à la salle et à la terrasse extérieure sera équipée d'une cuisinière et four à gaz, friteuse, hotte, éviers, frigos et congélateurs professionnels. Idéalement, des armoires permettront d'y ranger la vaisselle et batterie de cuisine.

À proximité de la cuisine, un petit local permettra le stockage des poubelles et du matériel de nettoyage.

Une pièce supplémentaire polyvalente permettra l'organisation de réunions des comités locaux, d'animer et surveiller les enfants durant les manifestations, servir de loge, voire de vestiaire lors d'événements sportifs (VTT). Dans ce cas, deux douches permettraient de compléter les installations.

Une pièce sécurisée servira enfin à l'entreposage du matériel des associations qui pourraient disposer d'une armoire ou d'un box individuel. Les tables et les chaises, sur des chariots, pourront y être remises lorsqu'elles ne sont pas nécessaires dans la salle principale.

En ce qui concerne les chapiteaux que doivent actuellement utiliser les comités villageois et qui entament sérieusement leurs bénéfices, les participants proposent l'acquisition d'un chapiteau communal mis à disposition des associations, ou à tout le moins que la Commune participe financièrement à leur location.

Un participant indique qu'il est possible de s'en procurer auprès du centre de prêt de matériel de Naninne. Ce dernier ne dispose malheureusement que de tentes, souvent réservées aux scouts.

Par contre, un large catalogue de matériel spécifique est accessible gratuitement pour les activités visant à promouvoir la Culture (<https://goo.gl/aT5QyD>). Des équipements demandés par les participants tels que scène amovible, éclairage, matériel de projection ou d'amplification pourraient ainsi être empruntés plutôt qu'acquis par la Commune.

9. MOT DE LA FIN

Les attentes des participants seront analysées par le bureau d'étude qui rédigera une fiche-projet qu'il soumettra à la CLDR. La CLDR se penchera également sur la localisation de l'infrastructure, en fonction des réalités communales et des recommandations du bureau d'étude.

Afin de pouvoir mener les débats de manière sereine, le travail d'affinement du projet sera réalisé après les élections communales d'octobre 2018.

Dans l'état actuel des choses, on peut estimer une finalisation du PCDR durant le 1^{er} trimestre 2019 avec une première demande de convention fin de l'année. Un bureau d'architecture sera sollicité pour la réalisation de la maison de village. La population sera à nouveau consultée pour donner son avis sur les premières esquisses.

La réunion se termine vers 22h30.

Pour la Fondation Rurale de Wallonie

Suzanne Jadoul, Vincent Legrand, et Marc Van den Broeck

*Pour toutes remarques concernant ce compte rendu de réunion, vous pouvez contacter
Suzanne Jadoul ou Marc Van den Broeck
de la Fondation Rurale de Wallonie au n° 019/58 93 27
s.jadoul@frw.be, m.vandenbroeck@frw.be*
